



Demande de renseignement au sujet d'une revocation du stig

Par **gallois52**, le **30/01/2008** à **21:08**

j'ai été condamné le 20 février 2007 a la peine de prison avec sursis avec obligation d'accomplir 40 de tig , pour la conduite d'un véhicule sans titre de permis de conduire.jai toujours pas fait mes tig et j'ai reçu une convocation en debat contradictoire avec LRAR pour revocation du STIG..je voudrais savoir si je risque la prison ou pas?? et si il vaut mieux prendre un avocat ou pas?merci de me repondre svp